

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

PÉTROLE ET GAZ—MOTION PORTANT SUR LES
DÉPLACEMENTS DU COMITÉ PERMANENT AU CANADA ET EN
ALASKA

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

Le président du Conseil privé: Que le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics soit autorisé à étudier les questions des oléoducs et gazoducs ainsi que l'approvisionnement en pétrole et en gaz naturel provenant des régions frontalières; que les membres du Comité soient autorisés à se transporter d'un lieu à un autre au Canada et en Alaska, (É.-U.) pendant le mois de septembre 1975 et que le personnel de soutien nécessaire les accompagne.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 21(2) du Règlement, cette motion est portée, comme initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

* * *

PÊCHES ET FORÊTS

LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DU RAPPORT ANNUEL DE
L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU
DOUCE

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

Le ministre d'État (Pêches): Que le Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, 1973-1974, déposé le 11 février 1975, soit renvoyé au Comité permanent des pêches et des forêts dans le but d'entendre les mémoires de la Fundy Weir Fisherman's Association, Nouveau-Brunswick, et de l'Independent Gill Net Fishermen of Northern Manitoba.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 21(2) du Règlement, cette motion est portée, comme initiative gouvernementale,

a)	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974 au 31/12/74
	\$24,303.58	\$11,321.58	\$25,204.48	\$9,260.01
b) (i)	non disponible*	non disponible*	1,783.46	2,680.45
(ii)	"**	"**	non disponible**	non disponible**

* L'analyse requise pour obtenir cette information demanderait un temps, une main-d'œuvre et des ressources financières excessifs.

**Un adjoint spécial accompagnait habituellement M. Gérin-Lajoie. Les agents de l'ACDI chargés de programmes ou de projets dans les pays ou au sein des organisations internationales visités faisaient également partie des missions en ce qui avait trait directement à leur secteur de compétence. Étant donné que ces personnes n'accompagnaient pas M. Gérin-Lajoie pour toute la durée des voyages et conjuguèrent ces visites avec d'autres fonctions, la question ne saurait être répondue qu'au prix d'un travail de recherche qui, à cause du temps et de la main-d'œuvre nécessaires, serait excessivement onéreux.

LES DONS AUX FONDs DE LA PISCINE

Question n° 1294—M. Cossitt:

1. Le premier ministre a-t-il lu l'article paru dans *The Gazette* de Montréal du 23 janvier 1975, selon lequel M. W. H. Fader de Toronto serait le porte-parole des donateurs de la piscine du 24, promenade Sussex, et aurait déclaré que chaque donateur, y compris le premier ministre, recevrait un reçu pour fins d'impôt?

2. Le premier ministre est-il l'un des donateurs du Fonds de la piscine du 24, promenade Sussex et, dans l'affirmative, a) à quelle date a-t-il fait ce don, b) quel en est le montant, c) aura-t-il le droit de déclarer le plein montant de ce don à titre de déduction d'impôt?

Questions au Feuilleton

tale, à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Chambre.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie, et ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n°s 1280, 1294, 2168, 2458, 2552, 2707, 2798 et 2823.

Monsieur l'Orateur, si la question n° 1295 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL—LES FRAIS DE VOYAGES

Question n° 1280—M. Cossitt:

Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de neuf mois ayant pris fin le 31 décembre 1974, quels ont été les frais généraux de déplacement a) à l'étranger, b) au Canada (i) du président de l'Agence canadienne de développement international (ii) des membres du personnel de l'Agence qui l'ont accompagné?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

3. Si le gouvernement autorise la déduction du plein montant des dons au Fonds de la piscine, cela signifie-t-il que les impôts perçus par le gouvernement se trouveront réduits du coût intégral de la piscine, et que c'est la population canadienne qui paiera en réalité ladite piscine?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le cabinet du premier ministre, le bureau du Conseil privé et le ministère du Revenu national m'informent comme suit:
1. Oui.

2. Oui. Quant à savoir si le premier ministre pourra tenir compte de la totalité du montant de son don dans ses calculs d'impôt, c'est aux agents du Revenu qu'il appartiendra d'en décider, en se fondant sur l'actuelle législation en la matière.